



Accéder à la propriété : aides du département de la Haute-Vienne

Objet de l'aide	Bénéficiaires	Conditions d'obtention	Caractéristiques financières	Financier
Achat d'un logement ancien avec travaux, vacant depuis plus d'un an	Accédants à la propriété	<p><i>Liées au ménage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Conditions de ressources définies par le Conseil général : quotient familial inférieur à 12 000 € par an <p><i>Liées au logement</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Logement situé hors de l'agglomération de Limoges• Logement ancien (construit avant 1950)• Logement situé en centre bourg et vacant depuis plus d'un an• Aide accordée dans le cadre des programmes territoriaux de l'habitat (cinq pays)• Montant minimal de travaux de 5 000 €	<ul style="list-style-type: none">• Subvention de 10 % du montant TTC des travaux• Aide plafonnée à 3 000 €	Conseil général Contact : l'animateur de pays chargé du volet habitat

Attention : pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à votre ADIL (coordonnées sur le site de l'ANIL, www.anil.org)